

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00166

Numéro SIREN : 480 506 526

Nom ou dénomination : A.T. 34

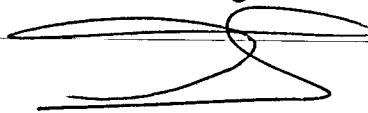
Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 13292

SARL ALLO.TAXI.34

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 1150 Rue de Centrayrargues
Résidence Parc St Hilaire Bât. B4 APPT 105
34070 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER N° 480 506 526

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

Certifiés conformes à l'original.


Le gérant. B. Carayon

Désignation de l'entreprise <u>A.T. 34 S.A.R.L.</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>PARC ST HILAIRE B4 APT105 1150 RUE DE CENTRAYRARGUES 34070 MONTPELLIER</u>																									
SIRET		<table><tr><td>4</td><td>8</td><td>0</td><td>5</td><td>0</td><td>6</td><td>5</td><td>2</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>										4	8	0	5	0	6	5	2	6	0	0	0	1	5
4	8	0	5	0	6	5	2	6	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *				<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2										
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le															
										3 1 1 2 2 0 2 2															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations Incorporelles	Fonds commercial *		010		012																			
		Autres *		014	138	016	138																		
	Immobilitisations corporelles *		028	32 026	030	21 814			10 212																
	Immobilitisations financières * (1)		040	30	042				30																
	Total I (5)		044	32 194	048	21 952			10 242																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	9 598	070			9 598																
		Autres * (3)		072	3 756	074			3 756																
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	20 062	086			20 062																	
	Charges constatées d'avance *		092	1 949	094			1 949																	
	Total II		096	35 365	098			35 365																	
	Total général (I + II)		110	67 559	112	21 952		45 607																	
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					5 000																	
	Écarts de réévaluation		124																						
	Réserve légale		126					500																	
	Réserves réglementées *		130																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131					47 179																	
	Report à nouveau		134					(14 367)																	
	Résultat de l'exercice		136					(4 390)																	
	Subventions d'investissement		137																						
	Provisions réglementées		140																						
	Total I		142					33 921																	
Provisions pour risques et charges		Total II	154																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					9 951																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					604																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		19			1 131																	
	Produits constatés d'avance		174																						
Total III		176					11 685																		
Total général (I + II + III)		180					45 607																		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	7 057																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 500																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 250																	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.T. 34 S.A.R.L.

Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	53 741	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226				
	Autres produits			230	1 837			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	55 578		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 4 263 – immobilier :)			242	41 339		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	639	244	1 339
	Rémunérations du personnel *				250	10 180		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	(96)		
	Dotations aux amortissements *				254	7 879		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)			259		262	245
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	60 885		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(5 307)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	63	
Produits exceptionnels (IV)						290	1 250	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300	270	
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(4 390)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	4 390	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	49	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	354	4 341	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 26 258 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	372	4 341	

Formulaire obligatoire (Article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.T. 34 S.A.R.L.Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	138	412		414		416	138				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 534	442		444		446	5 534				
	Installations générales agencements divers	450	1 502	452		454		456	1 502				
	Matériel de transport	460	19 229	462	5 500	464	1 047	466	23 682				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 308	472		474		476	1 308				
Immobilisations financières		480	30	482		484		486	30				
TOTAL		490	27 741	492	5 500	494	1 047	496	32 194				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	138	502		504		506	138		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 455	532	299	534		536	4 754		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	841	542	150	544		546	991		
	Matériel de transport	550	8 573	552	7 216	554	826	556	14 963		
	Autres immobilisations corporelles	560	892	562	214	564		566	1 106		
TOTAL		570	14 899	572	7 879	574	826	576	21 952		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Materiel de trans									

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	1 047	826	221	1 250	1 029								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	1 047	580	826	582	221	584	1 250	586	1 029	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579			Régularisations	590		583	594	595	
TOTAL				596	1 029	585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A.T. 34 S.A.R.L.										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	26 258								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984	26 258								
Déficits de l'exercice		960	4 341								
Total des déficits restant à reporter		970	30 599								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	5 374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	6 697
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SARL ALLO.TAXI.34

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 1150 Rue de Centrayrargues
Résidence Parc St Hilaire BAT.B4 APPT 105
34070 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER N° 480 506 526

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 30 juin 2023

L'An 2023, le 30 juin à 09H00,

L'Associé unique de la SARL ALLO.TAXI.34, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 Euros, dont le siège social est : 1150 Rue de Centrayrargues, Parc St Hilaire, Bât.B4 Appt 105, 34070 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n° 480 506 526, se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 7 juin 2023.

L'assemblée Générale est présidée par Monsieur Brice CANAYER, gérant.

Le président constate que sont présents :

- **Monsieur Brice CANAYER**, propriétaire de 5 000 parts.

Soit au total un associé présent, totalisant 5 000 parts d'une valeur nominale de 1 Euro.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 (Bilan, Compte de résultat et Annexe)
- Le rapport de gestion concernant l'exercice susvisé.
- L'inventaire.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

- Le rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou de manière interposée entre la société et l'un de ses associés ou cogérants, visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance concernant les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 / 12 / 2022.
- Approbation des comptes dudit exercice et affectation des résultats s'y rapportant.
- Examen des conventions réglementées intervenues entre la Société et ses associés au cours de l'exercice susvisé.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance et la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée de l'associé unique approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et donne à la gérance quitus pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

L'assemblée de l'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31/12/2022, soit 4 389.99 Euros, de la manière suivante :

- Dotation en report à nouveau débiteur : 4 389.99 Euros.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il a été distribué comme dividendes au titre des exercices précédents.

- AGO juin 2020 : Aucune distribution de dividendes
- AGO juin 2021 : Aucune distribution de dividendes.
- AGO juin 2022 : Aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION

L'associé unique, constate que sa rémunération de gérance pour l'exercice clos au 31 Décembre 2022, est fixée à la somme de 9 300 €, les cotisations personnelles étant prises en charge par la société.

A titre accessoire, les cotisations auprès des caisses de retraite et de prévoyance (conformément aux articles 82 et 83 du CGI) seront prises en charges par la société.

Comme précédemment, la gérance pourra se faire rembourser ses frais de mission, réception et déplacements, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution restera applicable jusqu'à nouvelle délibération.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Brice CANAYER pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par la gérance et l'associé unique après lecture.

Monsieur Brice CANAYER

